



P-WATCH
of Switzerland sa

+41 22 548 03 56
info@p-watch.ch
www.p-watch.ch

L'expertise

Parmi tous les services proposés par P-Watch, l'expertise de pièces est également cadrée par des critères précis souvent peu connus par le grand public. Afin d'éclaircir ce sujet, voici les éléments pris en considération lorsque vous nous confiez une pièce à expertiser.

Le millésime de la pièce - sa marque, son modèle et son année de fabrication - permet dans un premier temps de déterminer un prix indicatif. Il est défini par le marché, et fait référence à une pièce fidèle aux caractéristiques de l'originale et non-modifiée.

A partir de cette base, différents critères sont analysés pour affiner l'évaluation. Est-ce que la pièce :

- est dans l'état original ou a-t-elle été modifiée ?
- est rafraichie, refaite ou nécessite de l'être ?
- fonctionne adéquatement ou nécessite réparation, réglage ?
- requiert ou pas le remplacement et la réparation d'éléments ?
P.ex. fermoir, bracelet
- est complète ou est-ce que des éléments sont manquants ?
P.ex. pierre dessertie
- est accompagnée ou pas de son écrin et de ses documents d'origine (certificat et carte de garantie) ?

Compte tenu de ces critères et de leur impact sur le prix de référence initial, la valeur de la pièce (dans son état actuel) est déterminée, sous forme d'une fourchette de prix, et est communiquée au client dans un rapport d'expertise.

Ce rapport d'expertise est une base concrète et utile. Il permet également de se positionner sur la suite à donner à cette pièce, pour envisager une remise en état ou une revente éventuelle et dans ce cas, déterminer la pertinence de procéder à la vente de la pièce telle quelle ou rénovée.

A noter qu'un « rapport » d'expertise est à distinguer d'un « certificat » d'expertise, ce dernier ne pouvant être produit que par la marque elle-même.